

*Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi*

**Avis et communications  
de la  
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de câbles de fibres optiques originaires de l'Inde

**Base juridique :** règlement d'exécution (UE) 2026/698 de la Commission du 23.03.2026 – [JO L du 24.03.2026](#).

**Type de mesure :** rectification du règlement d'exécution (UE) 2025/1135 instituant un droit compensateur définitif sur les importations de câbles de fibres optiques originaires de l'Inde et du règlement d'exécution (UE) 2024/3014 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de câbles de fibres optiques originaires de l'Inde.

**Entrée en vigueur :** 12.06.2025.

**Produit concerné :** câbles de fibres optiques à mode unique, constitués d'une ou de plusieurs fibres gainées individuellement placées dans une gaine de protection, même comportant des conducteurs électriques, munis ou non de connecteurs.

**Nomenclature concernée :** code NC ex 8544 70 00 (codes TARIC 8544 70 00 10 et 8544 70 00 91).

**Pays d'origine :** Inde.